



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 10 - Maison de quartier Grette Butte et Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches - Renouvellement des agréments «Centre social» - Signature des conventions «Animation collective famille» et «Animation globale»

**Maison de quartier Grette Butte et
Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches
Renouvellement des agréments «Centre social»
Signatures des conventions «Animation collective famille»
et «Animation globale»**

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

Les Maisons de Quartier Grette/Butte et Bains Douches sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Elles étaient soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs au titre de l'agrément centre social et animation collective familles pour la période 2016/2017 pour la Maison de Quartier Grette/Butte et 2014/2017 pour la Maison de Quartier des Bains Douches. Ces Maisons de quartier renouvellent leur projet pour les quatre années à venir.

Ces Maisons de quartier municipales remplissent une triple mission :

- Améliorer la qualité de vie au quotidien de tous en offrant des services de proximité, des possibilités d'accès au savoir, à l'emploi, à la culture, au sport, aux loisirs et des temps de convivialité,
- Favoriser les relations familiales, les échanges entre générations, les événements inter quartiers, la rencontre des différentes cultures et la valorisation de leurs richesses respectives,
- Associer les habitants, les usagers et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du quartier à l'élaboration des projets qui les concernent et soutenir les initiatives et engagements citoyens.

Elles assurent une fonction de coordination et d'animation globale sur leur territoire d'intervention et elles bénéficient à ce titre d'un agrément «Centre social».

Cet agrément confère à ces structures une légitimité et leur reconnaît, selon les circulaires CNAF de 2012 et 2016, une action forte en tant que :

- Lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.
- Lieu de ressource qui offre un accueil, des activités et des services ; par là-même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants.
- Lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- Lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et initiatives des usagers ou habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités, services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire.

La CNAF veille particulièrement dans sa circulaire de 2016 à la professionnalisation des fonctions d'accueil, de direction et de référent famille.

Le label «Centre social» se traduit pour chacun des deux centres sociaux par un soutien financier d'environ 65 000 € annuels pour l'animation globale et de 18 000 € pour l'animation collective familles versés par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (chiffres 2017).

Le bilan des années écoulées et le nouveau projet ont fait l'objet d'une présentation le 19 décembre 2017 au Comité d'Orientation des structures (voir documents de présentation joints). Cette instance co-animée par l'élu de la Vie des Quartiers de la Ville de Besançon et la Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs doit permettre d'associer les différents partenaires et usagers à la démarche.

Les Maisons de quartiers Grette/Butte et Bains Douches sollicitent un nouvel agrément pour la période 2018/2021.

La durée de cet agrément sera néanmoins déterminée par la CAF du Doubs, dans le courant du 1^{er} trimestre 2018 et pourra couvrir sur une période d'une à quatre années.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte des bilans et des axes de travail joints en annexe que se proposent de poursuivre les maisons de quartiers Grette Butte et Bains Douches,

- à autoriser M. le Maire à demander l'agrément centre social et la prestation animation collective familles pour ces deux structures municipales pour la période 2018/2021,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes avec la CAF du Doubs et à inscrire pour les montants portés sur les notifications dès réception en recettes aux chapitres 74.422.7478.47004 pour la Maison de Quartier des Bains Douches, 74.422.7478.47033 pour la Maison de Quartier Grette/Butte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0